

Maître **François PERRAULT** Membre de la SELARL MAYET et PERRAULT
Avocat à la Cour de Versailles 16 rue André Chénier - 78000 VERSAILLES - Tél : 01.39.20.36.90

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE
au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES, au plus offrant et dernier enchérisseur - **EN UN LOT**

LES MUREAUX (78)

10-12 rue Paul Doumer

UN LOGEMENT ET UN LOCAL

La vente aura lieu le **mercredi 12 mai 2021, à 9h30** par devant le
Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, siégeant à ladite ville, 5 Place André Mignot.

A LA REQUÊTE DE : Monsieur Pierre MESSAGER, né le 20 décembre 1988 à CHARTRES (28000), de nationalité française, célibataire, demeurant 3 Square Le Port Royal 75013 PARIS. Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître François PERRAULT, Membre de la SELARL MAYET et PERRAULT, Avocat à la Cour de Versailles dont le cabinet est à VERSAILLES (Yvelines), 16 rue André Chénier

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Dans un ensemble immobilier sis à LES MUREAUX (Yvelines) 10-12 rue Paul Doumer comprenant quatre bâtiments :

- Bâtiment A situé au fond de la cour, élevé en partie sur caves, d'un rez-de-chaussée et d'un étage,
- Bâtiment B situé le long de la rue du Moulin, élevé en partie sur caves, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et d'un quatrième à usage de greniers.
- Bâtiment C situé en façade de la rue Paul Doumer, élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et de deux étages, grenier au-dessus.
- Bâtiment D, dans la cour perpendiculaire à la rue Paul Doumer, élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Cour entre les bâtiments.

Cadastrés section AO N°119, lieudit 10 rue Paul Doumer pour une contenance de 5a 19ca et plus particulièrement les lots de copropriété suivants :

- Le lot n°23 : Dans le bâtiment B au premier étage, au milieu du bâtiment **UN LOGEMENT** comprenant cuisine, espace principal, une salle d'eau avec water-closets. Ledit bien présente une superficie de **22,99m²**. Et les 45/1.000èmes des charges ou des parties communes du bâtiment. - Et les 24/1.000èmes des parties communes générales.

- Le lot n°22 : Dans le bâtiment B, premier étage, **UN LOCAL** comprenant : un ballon d'eau chaude et arrivée d'eau. Et les 2.1000èmes des charges ou des parties communes du bâtiment. Et les 1.1000èmes des parties communes générales.

Etat descriptif- règlement de copropriété

Règlement de copropriété et état descriptif de division établi suivant acte de Maître FERRAND, notaire à MEULAN le 28 décembre 1979 dont une expédition a été publiée au troisième bureau du service de publicité foncière de Versailles le 22 février 1980 volume 4758 N°15.

Le bien est loué. Surface « carrez » 22,99 m².

MISE A PRIX : 23.100 Euros
(Vingt-Trois Mille Cent euros).

NOTA : on ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.

Fait et rédigé à Versailles le 12 mars 2021 par l'avocat soussigné : Maître François PERRAULT, Membre de la SELARL MAYET et PERRAULT, Avocat à la Cour de Versailles. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.